

Michel FABREGUET
Président de la SHM
<http://shm43.free.fr/>

Le conseil d'administration de la SHM **accueilli par la SHPF à Paris**

C'est dans le cadre austère mais aussi prestigieux de la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, rue des Saints-Pères à Paris, que la Société d'Histoire de la Montagne a tenu son dernier conseil d'administration dans l'après-midi du samedi 31 mars 2007. Accueillis par maître Jean Hugues Carbonnier, secrétaire général de la SHPF, les administrateurs de la SHM ont visité la salle du comité de la SHPF et consulté le fichier de la Bibliothèque. Société reconnue d'utilité publique depuis le Second Empire, la SHPF gère un important fonds d'archives, dont les pièces les plus anciennes remontent au XVI^{ème} siècle, stocké dans les sous-sols de l'immeuble de la rue des Saints-Pères. Au cours de leur entretien avec le secrétaire général de la SHPF, les administrateurs de la SHM ont également exploré les modalités d'une possible association de la SHM à la SHPF. L'association devrait en effet permettre à la SHM de mieux faire connaître, par l'intermédiaire de la SHPF, en particulier auprès des chercheurs, son propre fonds d'archives et ses ouvrages, dont la gestion est désormais confiée à la nouvelle bibliothèque municipale du Mazet-Saint-Voy, de bénéficier de prêts de documents ou même d'œuvres d'art pour organiser des expositions, de donner une audience accrue à ses activités, voire même éventuellement de se voir confier la confection d'un numéro du *Bulletin de la SHPF* qui pourrait être consacré à l'histoire du Plateau Vivarais-Lignon.

La SHM proposera donc à ses adhérents, à l'occasion d'une prochaine assemblée générale extraordinaire à l'été 2007, de modifier en faveur de la SHPF l'article de ses statuts relatif à la clause de dévolution de ses biens, en cas de dissolution de la société. Les archives départementales de la Haute-Loire et de l'Ardèche, jusqu'alors bénéficiaires de cette clause, ne seront portant pas lésées puisque possibilité leur sera accordée d'obtenir des copies des documents de la SHM. Les chercheurs et les érudits locaux ne seront donc pas privés, quoiqu'il puisse advenir, des ressources documentaires de la SHM. Par ailleurs, l'association ne signifiera pas perte de l'identité propre de la SHM. La SHPF est en effet une société confessionnelle, l'appartenance des membres du comité à une Eglise protestante ne devant pas prêter matière à contestation. Or la SHM préservera bien évidemment son caractère laïque, garanti par ses statuts, qui lui permet de recueillir l'adhésion de protestants, de catholiques, de juifs et d'agnostiques dans le respect absolu et exigent des convictions de chacun. L'association avec la SHPF ne signifiera donc pas repli frileux ou fuite en avant vers une identité communautaire que la SHM n'a au demeurant jamais revendiquée, mais au contraire ouverture et sortie par le haut des difficultés que la SHM a pu rencontrer de par un passé encore récent. Cette ouverture et cette sortie de crise doivent conforter son assise sociale et lui apporter un nouveau rayonnement intellectuel, sur le Plateau Vivarais-Lignon, comme à l'extérieur du Plateau. La SHM n'exclut d'ailleurs pas, à l'avenir, de conclure d'autres accords d'associations avec de nouveaux organismes partenaires.